

VISITES MÉDICALES POUR PERMIS DE CONDUIRE

LISTE DES MEDECINS AGREES DANS L'AVEYRON (au 08/04/2016)

Dr Max BARDY	33 avenue d'Albi – 81250 ALBAN	05 63 55 83 13
Dr Michel BROS	7 T rue de la paulele 12100 MILLAU	05 65 61 18 19
Dr Didier COMBRES	3 Quai du Temple 12200 VILLEFRANCHE RGUE	05 65 45 91 90
Dr Jean-François ESCUDIER	7 T rue de la paulele 12100 MILLAU	05 65 61 18 19
Dr Olivier FONTAYNE	Route du Pont Vieux 12400 VABRES L'ABBAYE	05 65 49 30 43
Dr François GACHE	25 bld d'Estourmel 12000 RODEZ	05 65 68 37 42
Dr Eugène GAUDET	7 T rue de la paulele 12100 MILLAU	05 65 61 18 19
Dr Marcel GAVALDON	3 Quai du Temple 12200 VILLEFRANCHE RGUE	05 65 45 91 90
Dr Frédéric HANNAUX	1 lot les bourgnounets 12800 NAUCELLE	05 65 47 04 92
Dr Marc JOULIE	2bis rue de planard 12100 MILLAU	05 65 61 16 54
Dr Patrice KERMORGANT	12130 ST GENIEZ DOLT	06 07 82 88 95
Dr Jean LACOMBE	516 rue Puech 12160 BARAQUEVILLE	05 65 71 20 20
Dr Jean-Claude LEMOUZY	13 avenue Arsène Ratier 12340 BOZOULS	05 65 48 83 42
Dr Jean-Luc MARTIN	58 avenue de Rodez 12290 PONT DE SALARS	05 65 46 85 50
Dr Francis PILLANT	31 Bd de Verdun 12400 ST AFFRIQUE	05 65 99 06 77
Dr Eric PUEL	2 rue Séguret Saincric 12000 RODEZ	05 65 68 45 80
Dr Bernard RICARD	Rue J. de Ginestel 12170 REQUISTA	05 65 74 02 24
Dr Jean-Michel ROUSSILLE	Avenue du Rouergue 12240 RIEUPEYROUX	05 65 65 10 10
Dr Pierre SCHULLER	3 rue Salvaing 12000 RODEZ	05 65 68 78 34
Dr Jacques SEPULVEDA	Rue principale 12460 ST AMANS DES COTS	05 65 44 85 24

VEUILLEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC UN DES DOCTEURS FOURNIR :

Pour un renouvellement de permis de conduire :

- votre permis de conduire
- 1 photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- 1 photocopie d'un justificatif d'adresse récent
- 3 photos d'identité nouvelle norme (ISO/IEC 19794-5 : 2005)

Pour une demande ou un renouvellement d'un B professionnel :

- la photocopie du permis de conduire, une photo d'identité, une enveloppe timbrée libellée à votre adresse et en cas de renouvellement la fiche médicale du conducteur

Pour une candidature à un permis de conduire :

- la photocopie du permis de conduire, 2 photos d'identité nouvelle norme

Pour une visite médicale suite à suspension du permis de conduire pour excès de vitesse ou annulation du permis pour solde de point nul :

- la photocopie de l'arrêté préfectoral de suspension ou de solde nul, 2 photos d'identité nouvelle norme (suspension ou annulation égale ou supérieure à 6 mois, voir liste des centres de test psychotechnique obligatoire au dos)

- Vous réglerez la somme de 33 € au médecin qui procèdera à l'examen médical.
- Si les conclusions de la visite médicale sont favorables, votre aptitude physique à la conduite sera reconnue **et le certificat médical vous sera remis par le médecin.**
- Dans le cas d'un renouvellement, le médecin adressera directement aux services préfectoraux l'ensemble de votre dossier, accompagné de votre permis de conduire qui sera renouvelé et vous sera adressé en recommandé.

Les personnes ayant un permis de conduire à validité limitée (suite à suspension pour alcoolémie ou stupéfiants) doivent impérativement prendre rendez-vous sur le site internet www.aveyron.gouv.fr